

---

# AVIS

**Avant-projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole complémentaire à l'Accord de siège du 27 janvier 1993 entre le Royaume de Belgique et l'Association européenne de Libre-échange, fait à Bruxelles le 24 novembre 2022**

---

<b>Demandeur</b>	Secrétaire d'Etat Pascal Smet
<b>Demande reçue le</b>	29 mars 2023
<b>Demande traitée par</b>	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
<b>Avis adopté par l'Assemblée plénière du</b>	20 avril 2023

## Préambule

L'Association européenne de libre-échange (AELE) est une organisation intergouvernementale créée en 1960 pour promouvoir le libre-échange et l'intégration économique entre ses membres, qui sont actuellement l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. En 1993, la Belgique a signé un accord de siège avec l'AELE, accordant des privilèges et immunités diplomatiques au chef du bureau de l'AELE à Bruxelles et à son assistant. Récemment, l'AELE a sollicité un troisième statut diplomatique pour son secrétariat, afin de mettre sur un pied d'égalité les deux adjoints du Secrétaire général, dont seul l'un bénéficie actuellement d'un statut diplomatique.

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment au protocole qui vise à accorder un statut supplémentaire à l'Organisation, de manière à ce que le représentant de chaque Etat membre puisse être mis sur pied d'égalité.

## Avis

**Brupartners** prend acte de l'avant-projet d'ordonnance et ne formule aucune remarque.

\*  
\*       \*  
\*